



SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN DE L'ALLIER AVAL



COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE DU BASSIN DE L'ALLIER AVAL

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES ANNEE 2005

Adopté le 20 novembre 2006

CONTACT

Commission locale de l'eau du SAGE Allier aval
Structure porteuse du SAGE : EP Loire
12 avenue des landais
63 170 AUBIERE
Tél : 04 73 27 60 45
Fax : 04 73 15 23 10
Mail : contact@sage-allieraval.com

Structure
porteuse



Partenaire
financier



L'arrêté interpréfectoral du 10 janvier 2003 a fixé le périmètre du Schéma d'aménagement et de gestion des Eaux du bassin versant de l'Allier aval

La composition de la Commission Locale de l'Eau a été fixée par arrêté interpréfectoral du 28 octobre 2004 et modifiée par arrêté du 3 mai 2005.

1. REUNIONS

⇒ La commission Locale de l'Eau



La Commission Locale de l'Eau a été installée le 10 juin 2005 à Clermont-Ferrand marquant ainsi le début de la phase d'élaboration du SAGE de l'Allier aval.

Ordre du jour de la réunion :

1. Présentation de la procédure SAGE et du territoire du SAGE Allier aval
2. Election du Président de la CLE au sein du collège des élus
3. Présentation du règlement intérieur – discussion
4. Adoption du règlement intérieur de la CLE
5. Election du Vice – président
6. Constitution du bureau de la CLE
7. Approbation de la structure porteuse
8. Calendrier des étapes à venir

M. SAUVADE, Conseiller Général du Puy de Dôme et maire de Sauxillanges, a été élu Président de la CLE.

La Vice-présidence de la CLE a été confiée à Mme Anne-Marie DEFAY, Vice-présidente du Conseil Général de l'Allier en charge de l'Agriculture et de l'environnement.

L'Etablissement Public Loire a été désigné structure porteuse du SAGE et le bureau de la CLE a été constitué.

➔ Le bureau de la CLE

- Réunion du 28 septembre 2005

Ordre du jour de la réunion :

1. Rappel des étapes d'élaboration du SAGE
2. Présentation du budget et du plan de financement du SAGE
3. Présentation du cahier des charges de l'étude « état des lieux et diagnostic de la ressource en eau, des milieux aquatiques et des usages du bassin versant de l'Allier aval » - discussion, validation
4. Présentation de l'étude de définition de la nappe d'accompagnement de l'Allier (DIREN Auvergne)
5. Porté à connaissance de l'Etat
5. Point d'information sur le projet de « resort environnemental » sur la commune de Gimouille
5. Point d'information sur l'état d'avancement des travaux du barrage de Naussac
6. Questions diverses

- Réunion du 16 novembre 2005

Ordre du jour de la réunion :

1. Révision du SDAGE Loire Bretagne : mode d'emploi et articulation avec les SAGE
2. « Veille juridique » : information sur les derniers textes réglementaires relatifs à la ressource en eau
3. La communication autour du SAGE :
 - plan de communication
 - logo du SAGE
 - Site Internet
4. Point d'information sur les travaux du barrage de Naussac
5. Questions diverses

2. ETUDES

Le cahier des charges de la première étude d'élaboration du SAGE, l'état des lieux et le diagnostic de la ressource en eau, des milieux aquatiques et des usages du bassin de l'Allier aval, a été validé par le bureau de la CLE lors de sa réunion du 28 septembre 2005.

La délibération du Comité syndical de l'Etablissement Public Loire permettant de lancer l'étude est intervenue le 24 novembre 2005.

L'avis d'appel à la concurrence a été publié à la fin du mois de décembre. La date limite de réception des offres est le 28 février 2006.

La première étude du SAGE consiste à établir un état des lieux/diagnostic de la ressource en eau, des milieux aquatiques et des usages.

Celle-ci est indispensable pour bien connaître le territoire et les acteurs avant de définir l'avenir de celui-ci dans le domaine de la gestion de l'eau.

Elle a pour but de caractériser les différentes composantes de la ressource en eau, de son utilisation et de sa gestion sur le territoire du bassin de l'allier aval...

Les problèmes ou conflits mais aussi les atouts du territoire seront mis en évidence et une analyse de la compatibilité entre ressource et usages sera réalisée. Le but étant, dans cette première phase de définir les enjeux du territoire et de les hiérarchiser.

La validation de l'état des lieux par la Commission Locale de l'Eau est prévue pour le début de l'année 2007.

3. COMMUNICATION

Un plan de communication a été proposé au membre du bureau lors de sa réunion du 16 novembre 2005.

Celui-ci constitue une trame de référence, une boîte à outils des actions de communication pour toute la durée du SAGE. Celui-ci n'est pas figé et des actions non prévues dans ce document pourront être mises en œuvre si besoin est.

Un logo du SAGE qui constitue le « visage » du SAGE et qui permettra d'identifier clairement les documents établis dans le cadre de cette démarche, a été validé par le bureau.



Un site web consacré au SAGE Allier aval a été créé et sera mis en ligne au début de l'année 2006 après validation.

4. BUDGET

Le budget du SAGE se décompose en 3 volets :

- un volet « Animation »
- un volet « Communication »
- et un volet « Etudes »

Pour l'année 2005, le budget du SAGE s'élevait à 140 000 € environ.

La participation de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne est déterminante puisque celle-ci subventionne à hauteur de 50 % les actions menées dans le cadre de l'élaboration du SAGE.

L'Etablissement Public Loire apporte les 50 % restants à travers les contributions de ces membres.

Pour le SAGE Allier aval, c'est la clef de financement de Naussac qui est utilisée (clef utilisée pour l'exploitation de la retenue de Naussac répartie en une clef technique à 90% et une clef de solidarité générale à 10%).